GARGES lès GONESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Benoit JIMENEZ, Maire.

Etaient présents : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY (arrivée à 19h31, point n°6, délibération n°CM-21-105), Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE (arrivé à 19h05, point n°1, délibération n°CM-21-100), Mme Yvette LANGLOIS, M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

Etaient représentés :

M. Teddy VIRALDE	pouvoir à M. Benyounes ARRAJ
Mme Adiparamesvary SADASIVAM	pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD
M. Alexandre KARACADAG	pouvoir à M. le Maire
M. Mamady Saiba CAMARA	pouvoir à Mme Gisèle FREY
Mme HADJ-AHMED Malika	pouvoir à Mme Maria MORGADO
Mme MADDI Béatrice	pouvoir à M. Samy DEBAH
Mme Sarah ILMANY	pouvoir à M. Dean NGUYEN

Etaient absents :

- M. Tolgahan KUS,
- Mme Buket TEK.

M. Müfit BIRINCI a été désigné comme secrétaire de séance

POINT N°1 : Rapporteur Mme MORGADO.

OBJET : Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif : Ville Vie Vacances (VVV2) - Juillet/Août 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du Contrat de Ville, les subventions VVV2 (Juillet/Août) suivantes pour l'exercice 2021 :

Nom du porteur	Intitulé De l'action	Part Ville 2021	Co-financement de l'Etat
Espoir et création	95-2021-VVV2-Juillet-garges-Séjour Solidaire	**300 €**	2000 €
IMAJ	95-2021-VVV2-Juillet-garges-Séjour à la ferme	**200 €**	1700 €
Double Face	95-2021-VVV2-Gages- Carnet de voyage photo-croquis : de Garges à Paris	**150 €**	1000 €
SADA	95-2021-VVV2-Garges-En route vers la rentrée du 6/08 au 9/08	**250 €**	1200 €
SADA	95-2021-VVV2-Garges-Ma Ville en trottinette du17/07 au 18/07	**250 €**	1800 €

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▸ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°2 : Rapporteur Mme MORGADO.

OBJET : Approbation de la convention Ville avec le bailleur Toit et Joie, portant sur un chantier éducatif sur son patrimoine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** la convention avec le bailleur Toit et joie portant sur un chantier éducatif sur son patrimoine,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

POINT N°3 : Rapporteur M. ARRAJ.

OBJET : Approbation de la convention Ville avec l'Association pour les équipements sociaux des nouveaux ensembles immobiliers (A.P.E.S.) et In'Li, portant sur des actions de développement social pour l'année 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** la convention avec l'A.P.E.S. pour le compte du bailleur In'Li portant sur des actions de développement social local,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

POINT N°4 : Rapporteur Mme LANGLOIS.

OBJET : Versement d'une subvention communale à l'association Œuvre pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (OPEJ), émargeant au Contrat de Ville, ligne « Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance » (FIPD)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association OPEJ pour l'action « Accompagnement de jeunes gargeois marginalisés ou ayant des difficultés »,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▸ **PRECISE** que le versement de la subvention sera conditionné à la réalisation effective de l'action présentée dans le cadre de l'appel à projets FIPD,

▸ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°5 : Rapporteur Mme LETOURNEAU.

OBJET : Versement des subventions communales aux associations émargeant à l'appel à projet Cité éducative 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre de la programmation Cité éducative 2021, les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Montant Etat 2021	Part Ville 2021
En Marche	95-2021-QS-GARG-Développement du portail en ligne « ScolAide »	**5 000€**	**1 000 €**
En Marche	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Club informatique	**4 000 €**	**1 000 €**
En Marche	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Sport citoyen pour tous	**5 000 €**	**5 000 €**
Pierre de Lune	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Ensemble tissons l'avenir et le bien-	**9 000 €**	**9 000 €**

	être de nos jeunes, pour vaincre la crise du COVID-19		
OPEJ	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Projet d'actions éducatives auprès de jeunes gargeois en difficulté	**5 000 €**	**5 000 €**
FCM Garges	95-2021-CE-CARPF-GARGES-GARGES SUMMER 2	**12 000 €**	**12 000 €**
Centre Égalité des Chances de l'association groupe ESSEC	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Dispositif ESSEC-AÉRÉ	**12 000 €**	**2 000 €**
Double Face	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Expression artistique et citoyenne à l'école et dans l'espace publique	**1 000 €**	**1 000 €**
Centre éducatif Charles Péguy	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Appui aux activités du Centre Charles-Péguy	**3 000€**	**1 500 €**
Garges Athlétique Club	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Le SAS	**3 000 €**	**2 000 €**
France Médiation	95-2021-CE-CARPF-GARGES-Médiateurs à l'école dans le Val d'Oise	**30 000 €**	**10 000 €**

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▸ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°6 : Rapporteur Mme LETOURNEAU.

OBJET : Approbation de la convention Ville / Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour le recrutement d'un conseiller numérique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** la convention avec l'ANCT portant sur le recrutement d'un conseiller numérique,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

POINT N°7 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance (ex RAM)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance et la demande de renouvellement d'agrément du Relais Petite Enfance pour une durée de 4 ans soit du 1er octobre 2021 au 2 octobre 2025,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement d'agrément du Relais Petite Enfance et tous actes en découlant.

POINT N°8 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

▸ **AUTORISE** le versement d'une dotation de 12 000 € pour 2 ans qui financera le poste de la coordinatrice chargée de la mise en place et de l'animation du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM),

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°9 : Rapporteur M. ZINAOUI.

OBJET : Constitution de la Commission assemblée délibérante ad hoc

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **CONSTITUE** la Commission ad hoc « règlement de voirie »,

▸ **APPROUVE** la composition de cette Commission comme suit :

- Le Maire, président ;
- M. Zinaoui, 12ème Adjoint au Maire délégué à la Propreté, aux Travaux, à l'Eau et à l'assainissement, aux quartiers Carnot, Barbusse et La Muette
- M. El Bouga, 6ème Adjoint au Maire délégué au Développement économique, à l'Emploi, à l'Économie sociale et solidaire, aux Commerces, aux Marchés forains
- Mme Ekici, 9ème Adjointe au Maire déléguée aux Affaires générales et à l'État Civil, aux Affaires juridiques, aux Marchés publics et aux Archives
- 3 représentants des services techniques de la ville
- 1 représentant d'ENEDIS
- 1 représentant de GRDF
- 1 représentant d'ORANGE
- 1 représentant du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- 1 représentant du délégataire de service public du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- 1 représentant du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France et Claye-Souilly (SMAEP TC)
- 1 représentant du délégataire de service public du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France et Claye-Souilly (SMAEP TC)
- 2 représentants du département du val d'Oise
- 2 représentants de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°10 : Rapporteur Mme MEKEDICHE.

OBJET : Fixation des tarifs des frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets et des affiches ou des marquages publicitaires illicites sur le domaine public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **AUTORISE** la recherche systématique des auteurs de dépôts,

▸ **APPROUVE** le principe de la facturation de l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable,

▸ **APPROUVE** les termes du règlement ci-dessous :

Article 1 :

Les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et prives de

la Commune. Les dépôts et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés ainsi que des encombrants doivent être effectués conformément aux jours, heures de collecte et autres prescriptions prévues par le Règlement de Collecte de Déchets Ménagers et Assimilés applicable sur le territoire communal.

Article 2 :

La municipalité instaure des tarifs pour l'intervention des services municipaux liés à l'enlèvement des déchets et des affiches constatés sur le domaine public. Ces tarifs sont fixés comme suit :

- 500 euros par prestation pour le tarif des frais liés à l'enlèvement de dépôts sauvages.

Ce forfait sera doublé en cas de récidive et un tarif au coût réel pour la prise en charge de dépôts sauvages sera effectué si le retrait des déchets par les services techniques entraine une dépense supérieure au forfait de base.

- 50 euros par mètre carré pour le tarif des frais liés à l'enlèvement des affiches apposées sans autorisation de la commune sur le mobilier urbain et les espaces publics.
Ce montant est applicable quel que soit la superficie de la surface où sont placés ces affiches sauvages.

- Une majoration des coûts de 25 % sera effectuée pour des interventions réalisées entre 17h00 et 8h00 en semaine ainsi que les weekends et jours fériés.

Article 3 :

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2022.
Cette redevance sera facturée, après établissement d'un constat, par les agents communaux missionnés et sera recouvrée par le receveur Municipal de la Ville auprès des auteurs identifiés de ces dépôts sauvages.

Article 4 :

Cette redevance est indépendante des sanctions pénales et administratives pouvant être appliquées aux contrevenants.
Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapport ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

▸ **FIXE** le montant des tarifs pour l'intervention des services municipaux liés à l'enlèvement des déchets et des affiches constatés sur le domaine public comme indiqué ci-dessus.

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°11 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Copropriétés dégradées du Centre-Ville – Convention de portage immobilier et foncier tripartite entre la CDC Habitat, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la Ville de Garges-lès-Gonesse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** les termes du projet de convention de portage immobilier et foncier, intervention ciblée au sein de copropriétés dégradées, annexé à la présente délibération ;

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage immobilier et foncier avec CDC Habitat Social dont le projet est annexé à la présente délibération.

▸ **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Président de la CARPF
- Monsieur le Président du directoire de CDC Habitat Social.

POINT N°12 : Rapporteur M. BONHOMET.

OBJET : Délégation du Droit de Préemption Urbain Renforcé au profit de CDC HABITAT SOCIAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **RAPPORTE** la délibération du 1er février 2017 en tant qu'elle a donné la délégation à Monsieur le Maire pour exercer le Droit de Préemption Urbain dans les périmètres d'intervention tels que définies au plan annexé à la présente délibération ;

▸ **DELEGUE** l'exercice du Droit de Préemption Urbain Renforcé, dans les périmètres d'intervention tels que définis au plan annexé à la présente délibération, à CDC HABITAT SOCIAL, conformément à l'article L 211-2 du Code de l'Urbanisme ;

▸ **DIT** que CDC HABITAT SOCIAL sera rendu destinataire des Déclarations d'Intention d'Aliéner ainsi que des avis émis par les services fiscaux concernant les biens situés dans les périmètres d'intervention définis au plan annexé à la présente délibération.

POINT N°13 : Rapporteur M. ELBOUGA

OBJET : Mise en place d'un abattement sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **DECIDE** d'appliquer un abattement de 15 % sur le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) due par chaque redevable au titre de l'année 2021.

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires afin d'informer les exploitants de cette disposition, et de la mettre en œuvre.

POINT N°14 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Marché n° 2019.101 - Construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse - lot n° 5 « MENUISERIES INTERIEURES » - Modification de contrat n°7

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **APPROUVE** la modification de contrat n°7 au marché n° 2019.102 relative aux travaux de menuiseries intérieures dans le cadre de la construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse pour un montant de 1 483 273,76 € HT HT, conformément au projet joint à la délibération,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tous documents y afférents avec la société BONNARDEL SAS domiciliée au ZAC du Petit Rocher, 2 avenue du Président Paul Séramy à VULAINES SUR SEINE (77870),

▸ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°15 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Marché n° 2019.105 - Construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse - Lot n° 6 « CLOISONS PLAFONDS PEINTURE » - Modification de contrat n°7

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **APPROUVE** la modification de contrat n°7 au marché n° 2019.105 relatif aux travaux de cloisons-plafonds-peinture dans le cadre de la construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse pour un montant de 133 913,44 € HT, conformément au projet joint à la délibération,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tout document y afférent avec la société LSP sise 41, rue des de Loges à MONTMORENCY (95160),

▸ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°16 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Marché n° 2019.102 - Construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse - Lot n° 9 « COURANT FORT/COURANT FAIBLE » - Modification de contrat n°9

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ,

Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **APPROUVE** la modification de contrat n°7 au marché n° 2019.102 relative aux travaux de courant fort/courtant faible dans le cadre de la construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse pour un montant de 1 853 922,69 € HT, conformément au projet joint à la délibération,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tous documents y afférents avec la société CESA sise 37 route de Vaugirard à MEUDON (92190),

▸ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°17 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Attribution – Appel d'offres ouvert – Fourniture et livraison de pièces et consommables pour le parc automobile

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **APPROUVE** les accords-cadres relatifs à fourniture et livraison de pièces et consommables pour le parc auto de la ville de Garges Lès Gonesse,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres relatifs :

- Au lot n°1 : Produits chimiques, avec la société FRANCE LUBRIFIANTS SERVICE, domiciliée à 110 Impasse Madeleine Brès, Parc d'Activités du Levant, à LIEUSAINT (77127), selon le bordereau des prix unitaires,

- Au lot n°2 : Pneus, avec la société FIRST STOP AYME, domiciliée à 17-19 Rue Jean Zay, à SAINT PRIEST CEDEX (69808), selon le bordereau des prix unitaires,

- Au lot n°3 : Pièces détachées, avec la société SCDPRS PARIS – Est de Gonesse, domiciliée à 2 Rue Gay Lussac, à GONESSE (95500), selon le bordereau des prix unitaires.

▸ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°18 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Rapports de présentation de la Délégation de Service Public d'exploitation des établissements d'accueil du jeune enfant « Les Doucettes » et du multi-accueil « Plein Midi » pour l'année 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

▸ **PREND ACTE** de la présentation des rapports d'activités de la Délégation de Service Public des établissements d'accueil du jeune enfant Les Doucettes et du multi-accueil Plein Midi pour l'année 2020.

POINT N°19 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Rapport de présentation de la Délégation de Service Public d'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'année 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

▸ **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de la Délégation de Service Public d'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'année 2020.

POINT N°20 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET : Acquisition, livraison et installation de mobiliers administratifs pour la Ville de Garges-Lès-Gonesse et son CCAS - Autorisation préalable d'engager la procédure et de signer le marché

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **AUTORISE** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert,

▸ **AUTORISE** dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables seraient présentées, le recours à la procédure concurrentielle avec négociation ou à la passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

▸ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°21 : Rapporteur M. ELBOUGA.

OBJET : Approbation de la convention Ville avec l'association Agence Pour l'Education par le Sport (APELS) pour la mise en place d'une Ecole de l'inclusion par le sport

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** la convention avec l'APELS portant sur la mise en place d'une Ecole de l'inclusion par l'insertion,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à son exécution,

▸ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°22 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Approbation de la convention Ville / Etat relative au renforcement des actions et moyens de prévention spécialisée et de médiation dans les quartiers prioritaires en Politique de la Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **APPROUVE** la convention avec l'Etat portant sur le renforcement des actions et moyens de prévention spécialisée et de médiation dans les quartiers prioritaires de la Ville de Garges-lès-Gonesse,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

POINT N°23 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Participation financière de la ville aux emplois aidés associatifs dans le cadre du projet de prévention de médiation et d'insertion par le sport en quartiers prioritaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard

GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **APPROUVE** le versement des subventions aux associations gargeoises ci-dessus mentionnées pour l'année 2021 pour le financement d'emplois aidés,

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches nécessaires et signer les actes permettant l'exécution de la présente décision,

▸ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°24 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Participation de la Ville à la garantie santé de ses agents

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **DECIDE** la mise en place d'une participation au financement des garanties de protection sociale complémentaire dans les domaines de la Santé (atteinte à l'intégrité physique et maternité) et à compter la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

▸ **DECIDE** d'attribuer sa participation pour les risques sélectionnés aux contrats et règlements ayant fait l'objet de la délivrance d'un label et figurant sur la liste publiée par la DGCL sur son site Internet.

▸ **DIT** que les agents éligibles à cette protection sociale complémentaire sont tous les agents publics et, de droit privé, relevant de notre collectivité, à l'exception des stagiaires, et des vacataires (saisonniers, personnes intervenant moins de six mois).

▸ **DIT** que la participation sera attribuée aux agents à temps partiel ou à temps non complet dès lors que les agents sont sur un emploi permanent.

▸ **DIT** que cette participation ne sera pas maintenue, en cas de : détachement – disponibilité ; congé parental ; congé sans solde ; congé pour présence parentale ou

pour accompagnement d'une personne en fin de vie ; congé sabbatique visé aux articles L.3142-28 et suivants du Code du travail ; congé pour création d'une entreprise visé aux articles L.3142-105 et suivants du Code du Travail.

▸ **DIT** que cette participation versée par l'employeur est assujettie à la contribution sociale généralisée (CSG), à la contribution de remboursement de la dette sociale (CRDS), à l'impôt sur le revenu.

▸ **DECIDE** un engagement différencié en fonction du niveau de revenu de chaque agent, avec un montant minimum de participation s'élevant à 15 euros correspondant à 50 % des garanties minimales (maternité, maladie ou accident) que l'ordonnance 2021-175 du 17 février propose de retenir.

▸ **DECIDE** que le montant de cette participation sera différencié, lissé et dégressif en fonction de 5 tranches calculées sur la base de CSG : de moins de 1 500, de 1 500 à 1 999, de 2 000 à 2 499, de 2 500 à 2 999 et des montants supérieurs à 3 000 euros.

▸ **DECIDE** qu'à l'intérieur de chacune de ces tranches, au vu de la base CSG, la participation maximum sera calculée :

- en fonction des montants proposés allant de 39 euros pour les plus petits revenus à 15 euros pour les plus élevés.
- plafonnée à 50 % du coût payé par l'agent de sa mutuelle, au vu de l'attestation du renouvellement ou de l'appel à cotisation.

▸ **DIT** que la collectivité s'engage à participer aux contrats qui auront été labellisés et qui figurent sur le site internet de la direction générale des collectivités locales.

▸ **DIT** que le versement de cette aide se fera sur présentation du justificatif de l'adhésion à la mutuelle de son choix par l'agent et que cette aide sera versée sur le bulletin de salaire de l'agent.

▸ **DIT** que le calcul de cette participation se fera annuellement au vu du montant de rémunération de chaque agent base CSG.

▸ **DIT** que le calcul de cette participation pourra être modifié ou suspendu en cours d'année au vu de toute modification de la situation administrative de l'agent.

▸ **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°25 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Approbation des emplois créés nécessaires aux besoins de fonctionnement des services

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **APPROUVE** la création et la suppression des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentées pour chacun d'eux,

▸ **ABROGE** les précédentes dispositions relatives aux créations d'emplois dans les services à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

▸ **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

▸ **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminés par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

▸ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▸ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°26 : Rapporteur M. le Maire

OBJET : Création des postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

▸ **APPROUVE** la création de 20 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

POINT N°27 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Garantie totale d'emprunt de la Commune à la SA d'HLM IMMOBILIERE 3F pour la réhabilitation de 688 logements situés au 1 Rue Philibert Delorme - Programme 1153L Auguste Perret

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant de 7 518 000 euros, souscrit par la SA HLM IMMOBILIERE 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119401, constitué des lignes de prêt n° 5367501 et 5413879.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Les caractéristiques de la ligne de prêt n°5367501, objet du présent emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant de la ligne de prêt	4 078 000 euros
Durée d'amortissement	20 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.1%
Indice de référence	(Livret A + 0.60%)
Périodicité des échéances	Annuelle

Les caractéristiques de la ligne de prêt n°5413879, objet du présent emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant de la ligne de prêt	3 440 000 euros
Durée d'amortissement	30 ans
Phase d'amortissement 1	20 ans
Index	Taux fixe
Taux d'intérêt actuariel annuel	0%
Phase d'amortissement 2	10 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.1 %
Indice de référence	(Livret A + 0.60%)
Périodicité des échéances	Annuelle

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

▸ **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêts susvisées, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

POINT N°28 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY

selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **ADOPTE** la Décision Modificative n°1 pour le Budget Principal 2021 de la Ville comme suit :

Section de fonctionnement			**Dépenses**	**Recettes**
Chapitre	Nature	Libellé	Montant en euros	Montant en euros
011	6042	Charges à caractère général	+ 62 000,00 €	
011	6042	Charges à caractère général	- 185 070,00 €	
011	60623	Charges à caractère général	- 370,00 €	
011	60628	Charges à caractère général	- 137,00 €	
011	60632	Charges à caractère général	- 690,00 €	
011	60636	Charges à caractère général	- 200 000,00 €	
011	611	Prestations de services	+ 78 500,00 €	
011	611	Prestations de services	- 3 542,40 €	
011	6135	Charges à caractère général	- 1 893,00 €	
65	6574	Subventions de fonctionnement versées	+ 218 333,00 €	
65	6714	Bourses et prix	+ 4 140,00 €	
042	6811	Dotations aux amortissements	+ 270 632,80 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 52 820,07 €	
013	6459	Remboursement de sécurité sociale et de prévoyance		+ 100 000,00 €
73	73222	Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France		- 4 601,00 €
73	73223	FPIC		+ 54 403,00 €
73	7368	Taxe locale sur la publicité extérieure		- 20 000,00 €
74	7472	Participations Régions		+ 62 000,00 €
74	7478	Participations autres organismes		+ 102 921,47 €

		Total	**294 723,47 €**	**294 723,47 €**

Section d'investissement			**Dépenses**	**Recettes**
Chapitre	Nature	Libellé	Montant en euros	Montant en euros
21	21534	Immobilisations corporelles	+ 100 000,00 €	
13	1321	Subventions d'investissement notifiées		+ 1 756 479,60 €
13	13251	Subventions d'investissement notifiées		+ 70 028,00 €
13	1342	Amendes de police		+ 70 658,00 €
16	1641	Emprunts		- 2 120 618,47 €
040	28188	Autres immobilisations corporelles		+ 270 632,80 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement		+ 52 820,07 €
		Total	**100 000,00 €**	**100 000,00 €**

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

POINT N°29 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations – Plan comptable M57

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **FIXE** les nouvelles durées d'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2022 comme convenu en annexe.

▸ **DECIDE** d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis sur un an.

▸ **DECIDE** d'exclure du champ d'application des amortissements les immobilisations attenantes aux réseaux et installations de voirie.

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°30 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Ville amie des enfants – UNICEF - Adoption du plan d'action municipal 2020 / 2026 pour l'enfance et la jeunesse et signature de la convention avec UNICEF France pour la période 2020 / 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 33 voix pour : M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine ELBOUGA, Mme Gisèle FREY, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG selon pouvoir donné à M. le Maire, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Maurice LEFEVRE, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à Mme Gisèle FREY, Mme HADJ-AHMED Malika selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO.

8 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, Mme Sarah ILMANY selon pouvoir donné à M. Dean NGUYEN, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI, M. Ayachi BENREHAB, Mme Béatrice NIAT.

▸ **ADOPTE** le plan d'action municipal 2020 / 2026 pour l'enfance et la jeunesse,

▸ **APPROUVE** la convention de partenariat avec UNICEF France pour la période 2020 / 2026

▸ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Le Conseil Municipal prend fin à vingt heures et trente-sept minutes.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 29 septembre 2021

Le Maire

Benoit JIMENEZ